

329/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoir : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

**Objet : Vente du bâtiment communal anciennement La Poste : modification du prix de vente**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil des difficultés rencontrées pour procéder à la vente du bâtiment sis 1 Place du Champ de Bataille, cadastré AC 71, sur une parcelle de 458 m<sup>2</sup>.

Effectivement, peu d'acquéreurs potentiels se sont présentés. Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 283/20 du 7 novembre 2024 qui instituait le prix de vente à 150 000 €. Il souhaite porter le prix de vente à 120 000 € net vendeur.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir procéder à la vente de ce bâtiment au prix de 120 000 € net vendeur, frais notariés et de commission à la charge de l'acquéreur et de procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ces biens.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise la vente de ce bâtiment au prix de 120 000 € net vendeur, frais notariés et de commission à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ces bâtiments.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,  
  
Cyrielle MOY